



ZONES D'AFFECTATION

Zones à bâtir

- ZCV ZONE DE CENTRE VILLAGE
- ZRMD I ZONE RESIDENTIELLE A MOYENNE DENSITE I
- ZRMD II ZONE RESIDENTIELLE A MOYENNE DENSITE II
- ZRFD I ZONE RESIDENTIELLE A FAIBLE DENSITE I
- ZRFD II ZONE RESIDENTIELLE A FAIBLE DENSITE II
- ZC ZONE DE CARAVANING
- ZPP ZONE DE PORT ET PLACE
- ZACT ZONE D'ACTIVITES
- ZSVL ZONE SPECIALE VILLAGE LACUSTRE
- ZIG ZONE D'INTERET GENERAL

Zone agricole

- ZA ZONE AGRICOLE

Zones de protection

- ZPN ZONE DE PROTECTION DE LA NATURE

Autre zone

- AF AIRE FORESTIERE

ELEMENTS SUPERPOSES

Secteurs superposés

- PLAN D'AFFECTATION CANTONAL (PAC)
- CARTE DES DANGERS DE DETAILS - SECTEUR DE DANGER INDICATIF
- CARTE DES DANGERS DE DETAILS - SECTEUR DE DANGER FAIBLE
- CARTE DES DANGERS DE DETAILS - SECTEUR DE DANGER MOYEN
- CARTE DES DANGERS DE DETAILS - SECTEUR DE DANGER ELEVE
- SECTEURS A PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

ESPACE RESERVE AUX COURS D'EAU

Les dispositions de l'article 14 du RCU « prescriptions particulières relatives aux cours d'eau » du règlement communal d'urbanisme sont applicables.

- ESPACE RESERVE AUX COURS D'EAU
- SECTEUR DE ZONE (zone spéciale village lacustre)

Périmètres superposés

- PLAN D'AMENAGEMENT DE DETAIL OBLIGATOIRE
- PLAN D'AMENAGEMENT DE DETAIL APPROUVE
- PERIMETRES ARCHEOLOGIQUES
- PERIMETRE DE PROTECTION ARCHEOLOGIQUE
- PERIMETRE DE RACCORDEMENT AU CHAUFFAGE A DISTANCE
- PERIMETRE DE PROTECTION ISOS " Inventaire du site construit à protéger - Catégorie 3 "
- PERIMETRE DE PROTECTION DES ABORDS DE BATIMENTS PROTEGES

Éléments protégés superposés

- ARBRE - BOISEMENT HORS FORET
- VERGER - BOISEMENT HORS FORET
- HAE / SURFACE BOISEE - BOISEMENT HORS FORET
- COURS D'EAU
- IMMEUBLES PROTEGES - CATEGORIES 1/2/3

Autres éléments superposés

- CONSTATATION DE LA NATURE FORESTIERE
- BATIMENTS EXISTANTS NON SOUMIS A L'IBUS
- SITES POLLUES - AIRE D'EXPLOITATION / SITE DE STOCKAGE

INFORMATIONS INDICATIVES

- COURS D'EAU SOUS TUYAUX (Tracé incertain)
- COURS D'EAU (Tracé historique)
- PERIMETRE COMMUNAL

LES COTATIONS DE LA ZONE A BATIR NE SONT PAS MENTIONNEES SUR LE PAZ. LES DONNEES NUMERIQUES SONT DISPONIBLES A L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE GLETTERENS OU AU BUREAU URBASOL SA, mail: info@urbasol.ch

Mis à l'enquête publique par publication dans la feuille officielle (FO) n° 23, du 10 juin 2016

Adopté par le Conseil communal de la commune de Gletterens, le

La Secrétaire Le Syndic

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, le

Le Conseiller d'Etat, Directeur

